

**AVIS du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Des HAUTS-DE-FRANCE
AVIS n°2018-ESP-40**

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence du projet : n°2018-12-19x-01572
(MTES-ONAGRE)

Référence de la demande : 2018-01572-051-001

Dénomination du projet : 80 - Trombert Raphael : manipulations amphibiens

Préfet compétent : Préfet de la Somme

Bénéficiaire: Raphaël TROMBERT

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par demande en date du 20 décembre 2018, Monsieur Raphaël Trombert, domicilié à Amiens au 40 rue de l'Orée du Bois, titulaire d'un Master 2 en écologie et environnement, sollicite une dérogation à l'interdiction de capturer, au printemps 2019 sur la commune d'Amiens, l'ensemble des amphibiens susceptibles d'être rencontrés lors d'animations pédagogiques réalisées autour de l'écosystème mare.

Ces animations seront réalisées au sein du collège César Franck

Dans ce cadre, les animaux prélevés à l'épuisette ou à la main, seront montrés aux élèves et manipulés dans un seau avec un fond d'eau avant d'être relâchés dans leur milieu d'origine.

Les propositions d'intervention pédagogique (temps de capture limité et absence de marquage) permettent d'assurer un impact minimal voire négligeable sur les espèces manipulées.

Il conviendra toutefois de s'assurer qu'un traitement au désinfectant des bottes et autres objets (ayant servis à la capture des amphibiens) soit réalisé avant chaque animation si l'intervenant et les collégiens utilisent leurs bottes à d'autres fins ; pour éviter une éventuelle dispersion de la Chytridiomycose.

Le CRSPN sous réserve du respect de certaines conditions comme :

- un temps de capture court ;
- des précautions vis-à-vis de la Chytridiomycose ;
- la transmission d'un compte rendu des activités réalisées au cours de la période concernée à la DREAL ;
- la transmission des données naturalistes résultantes des observations réalisées dans le cadre de la présente demande aux bases de données régionales (ClicNat) ;

donne un avis favorable à la présente sollicitation.

EXPERT DÉLÉGUÉ : Guillaume LEMOINE

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 3 janvier 2019 à Lille

Signature :

